

REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « *chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

Patrick MENNUCCI « La France doit assumer son passé ! »

NDLR : Patrick MENNUCCI est né le 8 avril 1955 à MARSEILLE et il est élu des Bouches du Rhône qui milite pour le parti Socialiste depuis 1969. Il commence sa carrière politique en 1983 en étant Conseiller municipal durant le règne de Gaston DEFFERRE sur la cité phocéenne.

Ce nom ravive en nous un passé douloureux.



Suite à cet article de presse de l'été 1962, les dockers, tous encartés CGT, ont ainsi peint sur des banderoles des messages de bienvenue tels que « Pieds-noirs, rentrez chez vous » ou « Les pieds-noirs à la mer ».

« Et les enfants? » DEFFERRE répond: « Ici, pas question de les inscrire à l'école, car il n'y a déjà pas assez de place pour les petits Marseillais! » L'Humanité n'est pas en reste, ironise sur le look des exilés: « Ils ont une drôle d'allure, ces passagers en provenance d'Algérie ». Pas un mot de compassion.



Dans ce climat tendu, des pieds-noirs verront même leurs caisses jetées dans les bassins par des dockers CGT... L'historien Jean-Jacques JORDI estime que le quart des biens des rapatriés déchargés à Marseille ont été purement et simplement volés.

Le 22 juillet 1962, Gaston Defferre poursuit ses anathèmes sur Paris-Presses :

« Français d'Algérie, allez vous faire réadapter ailleurs. Il faut les pendre, les fusiller, les rejeter à la mer... Jamais je ne les recevrai dans ma cité. »

Et en 2016 (le 5 décembre) le député MENUCCI vient de déclarer :

« La France doit assumer son passé ! »



Patrick MENUCCI : «La France subit une vague réactionnaire sans précédent.»

Source : <http://www.algeriepatriotique.com/article/patrick-menucci-%C3%A0-algeriepatriotique-%C2%ABla-france-doit-assumer-son-pass%C3%A9-%C2%BB>

Extraits : [...]

Algeriepatriotique : Vous êtes député socialiste à l'Assemblée nationale française, président du groupe d'amitié France-Algérie. Quels sont les grands signes d'un rapprochement entre les deux rives que vous pouvez citer à l'actif de François Hollande ?

Patrick MENUCCI : Tout d'abord, le président Hollande a, dès le début de son mandat, mis l'Algérie au cœur de son action diplomatique en considérant votre pays comme un acteur stratégique majeur. En cela, il a rattrapé l'ère Sarkozy, marquée en ce domaine par de nombreux errements, rendez-vous manqués (je pense à l'Union pour la Méditerranée) et promesses non tenues. Ensuite, François Hollande a pris le parti d'assumer le passé, y compris ses aspects les plus douloureux, c'est ainsi qu'il a reconnu la responsabilité de la France dans les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata du 8 Mai 1945. De même, il a assumé que l'Etat français était responsable des massacres du 17 Octobre 1961 à Paris.

Ce travail de mémoire a permis de débloquer le dialogue entre les deux pays sur des bases constructives et permet de relancer la coopération bilatérale. Cela s'est traduit notamment par la mise en place de la grande commission France-Algérie au sein de laquelle de grands dossiers économiques ont pu trouver leur aboutissement. Je pense à RENAULT, ALSTOM et bien d'autres en gestation. Mais c'est surtout dans la lutte contre notre ennemi commun, le terrorisme, que les avancées sont les plus spectaculaires, la confiance restaurée a permis de rapprocher les points de vue sur ce sujet majeur pour nos deux pays.

Vous avez lancé une initiative au niveau du Parlement concernant la repentance quant aux crimes coloniaux perpétrés durant l'occupation française de l'Algérie. En quoi consiste votre démarche ?

J'ai effectivement déposé une proposition de loi portant reconnaissance de la responsabilité de la France dans les massacres du 17 Octobre 1961. Je ne parlerai pas de repentance, car ce terme est plus du registre spirituel que politique et n'apporte rien de plus au débat. Ma démarche consiste, dans le chemin tracé par François Hollande, à assumer le passé avec courage et lucidité afin de construire une relation forte pour l'avenir, dans le cadre d'un partenariat égalitaire et mutuellement profitable.

En bonne voie ?

Le processus d'examen suit son cours au Parlement, et j'ai bon espoir que **celui-ci aboutisse avant la fin de la législature.**

Le puissant lobby des nostalgiques de l'Algérie française a-t-il exercé des pressions sur votre personne ou sur votre groupe parlementaire ?

Ceux qui me connaissent savent que je suis par nature insensible aux pressions, d'où qu'elles viennent. Au contraire, celles-ci ont tendance à obtenir l'inverse du but recherché, en l'occurrence, renforcer ma détermination.

Combien de signatures avez-vous récoltées à ce jour ?

Une **centaine** (**ndlr : 69 signataires relevés**) de mes collègues du groupe socialiste m'ont fait l'honneur de cosigner ma proposition de loi.

L'Allemagne vient de demander des excuses, par la voix d'Angela Merkel, pour ses entreprises colonialistes passées. L'Australie l'avait fait, il y a quelques années, par rapport aux autochtones aborigènes, pourquoi la France traîne-t-elle à assumer son passé, selon vous ?

Même si les situations historiques sont difficilement comparables, je crois que la France a un problème spécifique lié aux conditions douloureuses, parfois dramatiques, dans lesquelles s'est déroulé le processus de décolonisation, en particulier en Algérie. Je ne sous-estime pas non plus le poids des groupes de pression auxquels vous avez fait allusion. Enfin, la France subit, comme malheureusement l'ensemble du monde, une vague réactionnaire sans précédent, ce qui rend l'opinion publique plus rétive à un discours de vérité sur la mémoire. Encore une fois, la seule attitude responsable consiste à assumer le passé afin de dégager la voie pour le présent et l'avenir.

[...]

Vous arrivez à la fin de votre mandat, les relations France-Algérie pourraient-elles souffrir, à votre avis, d'une présidence de droite qui aurait bâti son discours sur des idées populistes ?

Il est clair que les déclarations de François Fillon, assimilant la colonisation à un soi-disant « partage des cultures », n'augure rien de bon en cas d'alternance en mai 2017. Plus généralement, la droite française est plus que complaisante avec les idées réactionnaires, xénophobes et racistes qui se déchaînent à l'heure actuelle, et cela ne peut être sans conséquences sur les relations avec les pays d'Afrique et du Maghreb....]

NDLR : Le 17 octobre 1961, à l'appel du Front de libération nationale algérien (FLN), des milliers d'Algériens manifestent dans les rues de Paris contre le couvre-feu qui leur est imposé. En pleine **guerre** d'Algérie, le pouvoir incarné par le Président de la République, le général de GAULLE, le Premier Ministre, Michel DEBRE, le ministre de l'Intérieur, Roger FREY, et le préfet de Police de Paris, Maurice PAPON, donne l'ordre aux policiers d'empêcher les rassemblements.



Notre honorable parlementaire "oublie" le bilan des attaques du FLN (47 tués, 140 blessés en total cumulé), visant principalement des agents isolés qui se rendaient au travail ou qui rentraient chez eux. Au cours des mois précédents, 22 policiers sont tombés en France métropolitaine sous les balles des commandos du FLN. Ce contexte de violence a créé dans la police un climat d'insécurité, de tension et de colère croissantes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 octobre 2016.

PROPOSITION DE LOI

relative à la reconnaissance du massacre des Algériens
du 17 octobre 1961 à Paris,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs les 69 députés :

Patrick MENNUCCI, Mathieu HANOTIN, Razzy HAMMADI, François PUPPONI, Chaynesse KHIROUNI, Pierre-Yves LE BORGN', Christophe PREMAT, Marie-Arlette CARLOTTI, Sébastien PIETRASANTA, Fanny DOMBRE-COSTE, Nathalie CHABANNE, Henri JIBRAYEL, Alexis BACHELAY, Aurélie FILIPPETTI, Renaud GAUQUELIN, Sabine BUIS, Jean-Luc BLEUNVEN, Richard FERRAND, Ibrahim ABOUBACAR, Boinali SAID, Dominique LEFEBVRE, Chantal BERTHELOT, Kader ARIF, Erwann BINET, Michel POUZOL, François LAMY, Audrey LINKENHELD, Vincent BURRONI, René ROUQUET, Yves BLEIN, Françoise DUMAS, Romain COLAS, Paola ZANETTI, Christine PIRES BEAUNE, Pascale GOT, Jean-Pierre BLAZY, Pierre AYLAGAS, Robert OLIVE, Gisèle BIÉMOURET, Catherine LEMORTON, Philippe BAUMEL, Julie SOMMARUGA, Martine MARTINEL, Jean-Marie BEFFARA, Pascal DEMARTHE, Olivier DUSSOPT, Patrice PRAT, Catherine COUTELLE, Maud OLIVIER, Jean-Marc GERMAIN, Jean-René MARSAC, Marie-Line REYNAUD, Christophe BORGEL, Geneviève GAILLARD, Jean-Louis BRICOUT, Romain JORON, Barbara ROMAGNAN, Jacques CRESTA, Catherine TROALLIC, Régis JUANICO, Christophe CASTANER, Suzanne TALLARD, Benoît HAMON, Kheira BOUZIANE-LAROUSSI, Pierre-Alain MUET, Marie-Lou MARCEL, Pascal CHERKI, Annick LE LOCH et Hervé PELLOIS,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient à Paris pour le droit à l'indépendance de leur pays ont été l'objet d'une **terrible répression** par la police française conduite sous l'autorité de Maurice Papon.

Le 17 octobre 2012, le Président de la République, en reconnaissant le caractère sanglant de la répression, a ouvert la voie de la reconnaissance de ce **massacre** par le Parlement français.

C'est pourquoi, 55 ans après, je propose aujourd'hui à l'Assemblée nationale de se saisir de cette proposition de loi afin que, par son Parlement, ce soit la France toute entière qui accepte avec lucidité cette part très sombre de son histoire.

J'espère que cette fois, cela aboutira. La France se grandit en assumant son passé.

L'Algérie et la France ont des destins liés pour affronter les défis de l'avenir et l'aide de l'Algérie dans notre combat contre le terrorisme en est un signe.

Cette reconnaissance est de nature à permettre la construction d'un espace euro méditerranéen stable et solidaire.

Article unique

La France reconnaît publiquement sa responsabilité dans le massacre causé par la répression de la police française le 17 octobre 1961 à Paris, de manifestants algériens réclamant l'indépendance de leur pays.

NDLR: Nous demandons, à cet élu socialiste de la République, de bien vouloir communiquer tous les noms et prénoms des victimes du massacre (affirmé) découlant de la manifestation à PARIS du 17 octobre 1961, interdite par les autorités d'alors.



Avez-vous le souvenir d'une réciprocité concernant d'autres victimes innocentes, les nôtres, en Algérie ?

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO